

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1106

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Le sale virus du surtravail

Laurent Rebeaud

conseiller national écologiste

C'est trop bête. Les uns se crèvent au travail, pendant que les autres crèvent de ne pas avoir de travail.

Ceux qui se crèvent sont les favoris, les plus performants, les plus zélés. Ils sont les enfants chéris de la crise, ceux qui permettent à leur entreprise de réduire ses charges salariales, c'est-à-dire de licencier du personnel, sans devoir réduire les services ou la production. Cette maladie est contagieuse, surtout chez les cadres: ceux qui tiennent à ne pas être de la prochaine charrette cherchent à faire remarquer leur dévouement à l'entreprise, et si possible à se rendre indispensables.

Surtravail et chômage...

Les Américains, toujours en avance de quelques années sur l'Europe, savent qu'ils sont déjà entrés dans l'«ère du surtravail» (*the age of overwork*, selon l'expression consacrée par le magazine *Fortune*). D'après une enquête menée aux Etats-Unis auprès de 1344 cadres moyens, seul un tiers de ces cadres se tient à l'horaire contractuel de 40 à 45 heures par semaine; 57% travaillent entre 6 et 20 heures de plus, et 6% dépassent les 60 heures. Ce que les Américains savent, les Européens le vivent déjà. La journée de

12 heures et la semaine de 6 jours sont courantes chez les cadres de nombreuses entreprises suisses. Le phénomène touche aussi bien les cadres supérieurs que les cadres moyens, qui se livrent entre eux une lutte féroce pour survivre à la prochaine restructuration.

Pour les entreprises, cette évolution est peut-être intéressante à court terme. Elle leur permet en tout cas de tirer le maximum de certains de leurs employés, et peut-être de faire accomplir par une seule personne le travail de trois salariés. Mais que se passe-t-il lorsqu'un bourreau de travail qui s'est rendu indispensable doit garder le lit pour cause d'infarctus? Et comment supporte-t-on ces cadres atteints de *hurry sickness*, qui vivent dans un sentiment d'urgence permanent et font tout, absolument tout, le plus vite possible?

Pour les personnes, cette évolution est catastrophique. Elle accélère la course vers la société duale. L'augmentation du nombre des chômeurs et des assistés, des retraités et des non-actifs en général fait reposer l'essentiel des activités productives sur un nombre décroissant de travailleurs surqualifiés, spécialisés et pressés comme des citrons. Les uns perdent leur autonomie et leur dignité sociale, les autres perdent leur santé, leur vie de famille et leur capacité d'aimer la vie pour elle-même. Disons-le clairement: le surtravail, autant qu'une maladie, est un crime contre soi-même et contre la société.

...ou partage du travail

Une société aussi absurde ne fonctionnera pas longtemps. Les déséquilibres et les frustrations qu'elle nourrit déboucheront tôt ou tard sur des conflits violents. Le remède est connu; c'est le partage du travail. Quoi de plus logique? Au lieu de réduire le nombre des travailleurs, on diminue la quantité de travail fournie par chaque travailleur. Chacun travaille moins et gagne moins, mais la vie coûte également moins cher. Pas de chômage, pas de cotisations ni de subventions à la caisse chômage, moins de surmenage, bilan favorable pour la santé et pour les finances publiques. C'est l'idée d'André Gorz et de bien d'autres. Elle n'est pas nouvelle, mais elle n'a jamais été si actuelle.

Le partage du travail est logique, mais pas simple à mettre en place. Surtout dans le privé. L'intensité de la concurrence actuelle pousse au chacun-pour-soi, aussi

bien entre les entreprises qu'entre les individus. Et les syndicats sont mal préparés à intervenir en cas de surtravail, notamment dans les PME et dans le secteur des services où ils sont d'ailleurs peu présents.

Liberté du service public

Seules les administrations publiques échappent à ce type de pressions. S'il y a un lieu où il est possible, souhaitable et probablement rentable de réduire le temps de travail, c'est dans le corps des fonctionnaires. En réduisant la durée du travail de ses employés, l'Etat peut réduire du même coup le niveau du chômage. Cela saute aux yeux, même si c'est contraire à l'ancienne idéologie du travail.

La question se pose, aujourd'hui, dans la plupart des cantons. L'Etat doit réaliser des économies. Plusieurs d'entre eux ont préféré réduire les salaires (en renonçant à la compensation intégrale du renchérissement) plutôt que de licencier des employés. Mais avec cela on n'ira pas bien loin. Le prochain choix se posera entre la diminution du nombre des employés et la réduction de leur temps de travail. Il se pose déjà à Genève, où les syndicats de la fonction publique, à la suite du PEG et du SIT, proposent la semaine de 38 heures.

Curieusement, la Confédération semble se désintéresser totalement de la question. Le Parlement a reconduit pour trois ans, sans débat, le principe de la compensation intégrale du renchérissement. Y compris pour les hauts salaires, supérieurs à 200 000 francs par an. Et maintenant, la Commission des finances du Conseil national, pour réduire le trou béant du prochain budget, ne trouve rien de mieux que de réclamer la suppression de deux ou trois cents postes.

Pourtant le déficit de la Confédération n'est pas moins inquiétant que celui des cantons. Et chacun sait que les charges financières liées au chômage et au vieillissement de la population, coûts de la société duale, pèseront sur les finances fédérales. A la différence d'une entreprise privée, l'Etat ne peut pas éliminer des travailleurs. Ceux dont il prétend se débarrasser, il les retrouve comme chômeurs. Où est l'économie?

La nouvelle situation réclame simultanément l'abolition du blocage du personnel et la réduction du temps de travail salarié. Cela permettra de vérifier si les gens travaillent mieux quand ils sont reposés ou lorsqu'on les presse comme des citrons. Cela fait quelques tabous à bousculer. Sans doute. Mais crever comme ça, ce serait vraiment trop bête. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon

Forum: Laurent Rebeaud

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Liliane Monod,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens